



Jugement du prudhomme du 23/01/2015

Par **confiant**, le **05/02/2015** à **13:48**

bonjour,
pour mon licenciement abusif, je suis allé au prud'homme. Jugement rendu le 23/01/2015
Celui-ci demande un délai de paiement de la somme XXXX qu'il me doit. Il demande un délai
de 3 à 8 mois pour recouvrer sa dette à mon égard pour des problèmes de trésorerie, il dit qu'il
a perdu 40% de sa clientèle depuis mon licenciement. A-t-il le droit de demander un
échelonnement de ce qu'il me doit?
Merci

Par **moisse**, le **05/02/2015** à **18:00**

Bonsoir,
Il a le droit de demander, mais vous n'avez pas l'obligation d'accéder à sa demande.
Il peut emprunter à sa banque, cela lui servira à mieux s'organiser la prochaine fois.